



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG 2026/09/21/6 portant sur

Le marché de Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du bâtiment The Crown Selon une procédure d'appel d'offres ouvert

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
du 21 septembre 2026*

PARTICIPANTS

Madame Muriel SORGIUS, Responsable de la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE - Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**.

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Présidente, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, BRUT Karine – Trésorière Adjointe, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau**.

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, JASSET Marc, LAYLY Eric, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LIZZANI Elisabeth, MARIO Pierre, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NOIRAY Florent, SALUSSOLIA Brigitte, SOURAUD Emmanuel, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires**.

34 Membres participants, le quorum de 31 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs ARIONE Christian FLORENCE Patrick, GAUTIER Philippe, MASSÉ Philippe, SERVANT Lionel, **Membres Associés**.

Mesdames et Messieurs BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, BILLARD Philippe, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, **Conseillers Techniques**.



ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires.**

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire.**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire.**

Monsieur NASSIF Anis – Trésorier, **Membre du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, LELLOUCHE Jean-Pierre, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Christophe, MARIN Matthieu, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, NIDDAM Ilan, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, ALEMANNIO Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELAERE Nicolas, DALBERA Renaud, DECROIX Jean-Pascal, EBEL Jean-Marie, GAROTTA Mathieu, GIBAUD Richard, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LABAT André, LEBRUN Sébastien, LEMETAYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, SABATIER Marion, SANTONI Lisa, THEIS James, WELTER Christine, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, CAMY César, DIANOUX Benoît, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAURENTI Thomas, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, MANZI Nicolas, MESSIKA Cyril, MOURET Bernard, PUY Michel, RAPIOR Blaise, ROSSY Edwige, ROUGET Sylvain, WIDUCH Jean-François, **Conseillers Techniques.**



EXPOSE PREALABLE

Le marché concerne la mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement d'une partie du bâtiment The Crown en vue de la création de l'école hôtelière FERRANDI dans un immeuble de bureaux existant.

Le marché a été recensé et présenté lors de l'Assemblée Générale du 26 janvier 2026 pour un montant prévisionnel de 490 000,00 € HT.

Cependant, après avoir réalisé un diagnostic technique du bâtiment et avoir pu ainsi préciser l'expression de nos besoins, le coût de cette mission a été affiné pour un montant de 660 000,00 € HT.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES PREVUES PAR LE MARCHE A LANCER

Le présent marché sera lancé en procédure d'appel d'offres ouvert selon les articles L.2124- 2, R.2124-2, R. 2172-2-1° et suivants du Code de la commande publique.

Le présent marché de maîtrise d'œuvre sera lancé en procédure d'appel d'offre sans la constitution d'un jury, car celui-ci est relatif à la réhabilitation d'un ouvrage existant conformément au Code de la commande publique.

La durée du marché est de 40 mois pour une mission complète jusqu'à la réception du chantier et la fin de la GPA.

Le présent marché ne fait pas l'objet d'un allotissement, les missions de MOE ne sont pas dissociables.

VUS

- Les articles L.2124-1, R.2124-1 et R 2172-2-1° du Code de la commande publique ;
- Les articles 42 et 106-2 du Règlement intérieur de la CCINCA ;
- L'annexe 11 du Règlement intérieur de la CCINCA : « Guide interne des marchés publics de la CCINCA et de ses filiales ».

CONSIDERANT

- ↳ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ↳ Que le présent marché sera lancé en procédure d'appel d'offres ouvert selon les articles L.2124- 2, R.2124-2, R. 2172-2-1° et suivants du Code de la commande publique ;
- ↳ Que l'article 42 du Règlement intérieur de la CCINCA indique que « l'Assemblée Générale dispose d'une compétence générale au sein de la CCINCA et délibère à ce titre sur toutes les affaires relatives à la CCINCA » ;
- ↳ Que l'article 106-2 du Règlement intérieur de la CCINCA dispose que les marchés formalisés qui ne relèvent pas du fonctionnement courant de la CCINCA doivent faire l'objet d'une autorisation du Président par l'Assemblée Générale avant le lancement de la procédure, ou avant leur notification et leur signature avec le titulaire sélectionné ;



- ↳ Que lors des séances du Bureau du 12 janvier 2026 et de l'Assemblée Générale du 26 janvier 2026, les instances précitées de la CCINCA ont délibéré sur le lancement de ce marché en procédure formalisée à l'occasion du recensement des marchés à lancer en 2026 avec un montant avant diagnostic ;
- ↳ Que dès lors une délibération de l'Assemblée Générale est nécessaire afin d'autoriser le Président à signer et notifier le marché ci-dessus.

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- ▶ **AUTORISENT** le Président à lancer, signer et notifier le marché ayant pour objet la mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du bâtiment The Crown en vue de la création de l'école hôtelière FERRANDI dans un bâtiment existant selon une procédure d'appel d'offres ouvert.

Etant précisé que dans le cas de figure où l'objet du marché, son mode de passation ou son estimation budgétaire viendraient à être modifiés de manière substantielle, une nouvelle délibération de l'Assemblée Générale devra intervenir avant le lancement, ou la notification et signature du marché en question avec le Titulaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits :	60	Nombre de déports	0
Nombre de participants au vote :	34 (quorum : 31, atteint)		
Nombre de votes exprimés :	32		

Abstention : 2 Contre : 0 Pour : 32

Nice, le 21 septembre 2026

La Secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO